



## PREFECTURE DE L'EURE

### Arrêté n°DRCL/B1-2015- 79 portant suppression d'une régie de recettes auprès de la police municipale de Pont Audemer

**Le Préfet de l'Eure**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU

- le code de la route ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de M. René BIDAL en qualité de préfet de l'Eure ;
- l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- l'arrêté du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'Intérieur ;
- l'arrêté préfectoral n° DRCL/VA/92 du 17 avril 2003 portant création d'une régie de recettes auprès de la police municipale de Pont Audemer ;
- l'arrêté préfectoral BFL n°2011-026 du 22 décembre 2011 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la police municipale de Pont Audemer ;
- l'arrêté n° 15-02 du 9 mars 2015 donnant délégation de signature à Mme Anne LAPARRE-LACASSAGNE, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;
- la demande de la suppression de la régie de recettes en date du 18 mai 2015 de M. le maire de Pont Audemer ;

**SUR proposition** de la Secrétaire Générale de la préfecture ;

**ARRETE**

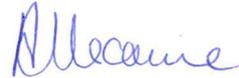
**Article 1<sup>er</sup>**: L'arrêté préfectoral n° DRCL/VA/92 du 17 avril 2003 portant création d'une régie de recettes auprès de la police municipale de Pont Audemer est abrogé.

**Article 2 :** L'arrêté préfectoral BFL n°2011-026 du 22 décembre 2011 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la police municipale de Pont Audemer est abrogé.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Eure, le directeur départemental des finances publiques de l'Eure et le maire de Pont Audemer sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 2 juin 2015

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,



Anne LAPARRE-LACASSAGNE

**En application des dispositions de l'article R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, conformément à l'article R.421-1 du même code.**